

Calculez les droits de succession et les frais de donation dans chaque région

Les droits de succession comme les frais de donation diffèrent en fonction des régions. C'est la raison pour laquelle il vous faut choisir, dès le début, le lieu de résidence fiscale adéquat.



Droits de succession Région flamande

Choix de la Région :



Région wallonne



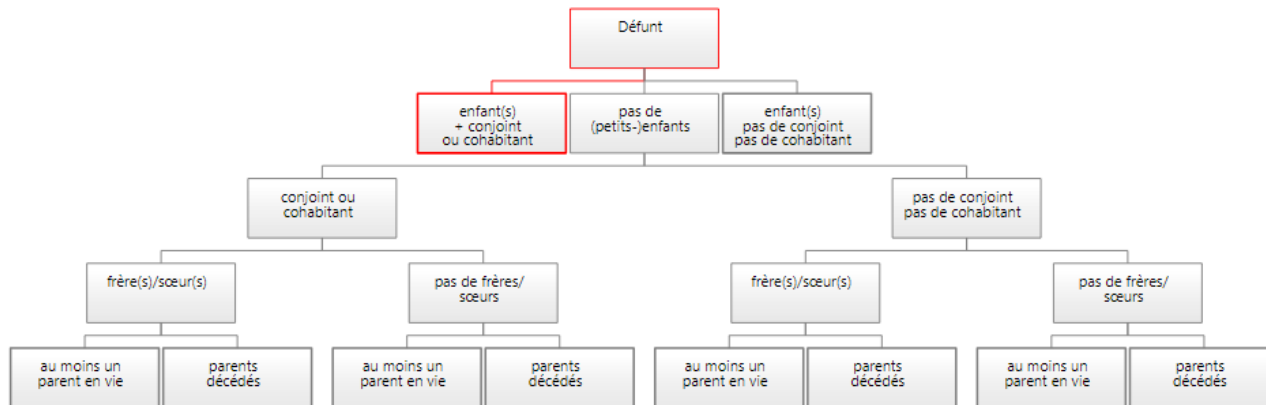
Région de
Bruxelles-
Capitale

Droits de succession Région wallonne

Situation familiale du/de la défunt(e)

Indiquez ici le **partenaire et les membres de famille en vie**.

Pour une situation familiale sans enfant, cliquez, en partant du bas, sur la dernière brique de l'arborescence correspondant à la situation familiale choisie.



← Précédent Suivant →



Simplifiez la succession

Dans le simulateur successoral, quelques clics suffisent pour créer un arbre généalogique. Ajouter un frère ou une sœur ? Des liens familiaux complexes ? Vous entrez toutes les informations en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Sans risque d'erreur.

Intégrez les donations

Indiquez au préalable les donations effectuées qui ont un impact sur l'héritage. Le programme calcule lui-même les conséquences pour les héritiers.

Droits de succession Région wallonne

Remplissez le nom du (de la) défunt(e), s.v.p.

Nom

Date de naissance

Sexe

 M F

Données en rapport avec les héritiers légaux:

Conjoint survivant

Nom

Date de naissance

Sexe

 M F Enfants en vie

Introduisez ici le nom des enfants en vie.

Enfants en vie:

 ✕ ✕ + Petits-enfants (saut de génération) Cliquez ici s'il y a des petits-enfants qui viennent à la succession par représentation. Petits-enfants (représentation) Cliquez ici s'il y a des petits-enfants qui viennent à la succession par représentation.

Données en rapport avec les héritiers testamentaires :

 néant ▼

N.B. : Les dispositions prises dans un contrat de mariage ou par un acte de donation entre époux peuvent réduire la portée des dispositions prises par un testament ou même la supprimer complètement.

N.B. : Le legs en duo (inversé) ou le legs en mono ne sont pas disponibles dans cette situation, où il y a de meilleures options pour une planification successorale.

Données complémentaires en rapport avec les héritiers:

 Enfants de moins de 21 ans (art. 2.7.5.0.2 Code Fiscal Flamand (CFF) - ancien art. 56 C.Succ. Fl.; art. 54 C.Succ. Wall. & Br.)
Cliquez ici si le défunt a des enfants de moins de 21 ans à l'ouverture de la succession.

Remplissez ici dessous le nom des enfants de moins de 21 ans et leur âge:

Calculez la valeur des biens immobiliers et autres

Le simulateur successoral tient compte, dans le calcul, de la valeur de tous les biens pertinents. Il vous suffit de compléter les champs prévus à cet effet.

Droits de succession Région wallonne

Vous avez utilisé le Tableau du patrimoine pour les biens et dettes. Pour effectuer des changements dans le patrimoine, ces modifications doivent se faire à cet endroit.

Communauté conjugale	Patrimoine propre	
Biens mobiliers		
Actif mobilier : € <input type="text" value="0"/>	Actif mobilier : € <input type="text" value="159.528,03"/>	Passif mobilier spécifique : info € <input type="text" value="0"/>
Biens immobiliers		
Logement familial : info € <input type="text" value="269.982,82"/>	Logement familial : info € <input type="text" value="0"/>	Passif spécifique relatif au logement familial : info € <input type="text" value="0"/>
Autres biens immobiliers: € <input type="text" value="0"/>	Autres biens immobiliers: € <input type="text" value="0"/>	Passif spécifique relatif aux autres biens immobiliers info € <input type="text" value="0"/>
Actif de l'entreprise		
Actif de l'entreprise / entreprise familiale : € <input type="text" value="0"/>	Actif de l'entreprise / entreprise familiale: Conditions € <input type="text" value="224.301,09"/>	
Dettes		
Dettes de la communauté : € <input type="text" value="13.078"/>	Dettes du patrimoine propre (= les dettes "non spécifiques"): € <input type="text" value="0"/>	
Frais funéraires		
€ <input type="text" value="0"/>		

Assurance vie / assurance-groupe

- Assurance-vie au profit d'un ou plusieurs héritiers ou tiers (art. 8 C. Succ. Wal.& Br. - art. 2.7.1.0.6 en 2.7.3.2.8 CFF).
- Assurance-vie au profit de la succession
- Assurance-vie AAB lorsque le conjoint survivant (A) est le preneur d'assurance et l'assuré et que le bénéficiaire initial était le défunt (B) (primes payées avec des fonds provenant de la communauté conjugale).
- Assurance-groupe ou engagement individuel de pension (EIP)

[Données supplémentaires en rapport avec les biens](#)

Obtenez un aperçu détaillé de l'héritage

Un tableau clair vous présente la répartition légale par ayant droit, avec les droits de succession dus.

Droits de succession Région wallonne

Calcul fait le lundi 19 mars 2018

Projection pour l'année: 2021

Imprimer

Succession de Jean

Héritage avec un conjoint survivant et avec des (petits-)enfants.

Communauté de biens **SANS** aucune clause d'attribution/d'option. (régime légal ou contrat de mariage sans clause d'attribution ou d'option) + l'usufruit sur l'actif de la succession (pas d'institution contractuelle).

Communauté conjugale

	Actif brut	La part dans le passif spécifique	Net
Biens ordinaires (mobilier/immobilier)	€0,00	€0,00	€0,00
Logement familial	€269 962,82	€ -13 078,00	€256 884,82
Actif de l'entreprise	€0,00	€0,00	€0,00
Total:	€269 962,82	€ -13 078,00	€256 884,82

Succession

	La part dans la communauté conjugale nette	Biens propres	Passif spécifique	Passif non spécifique	Actif imposable
Biens ordinaires (mobilier et immobilier)	€0,00	€159 526,03	€0,00	€0,00	€159 526,03
Logement familial	€128 442,41	€0,00	€0,00	€0,00	€128 442,41
Actif de l'entreprise	€0,00	€224 301,09	€0,00	€0,00	€224 301,09
Total:	€128 442,41	€383 827,12	€0,00	€0,00	€512 269,54
				Total imposable:	+ €512 269,54

Part héréditaire du conjoint survivant

Marie

	La part dans la communauté conjugale	La part dans les biens propres	La part dans le passif spécifique	La part dans le passif non spécifique	Actif imposable	Calcul des droits de succession
Biens ordinaires (mobilier et immobilier)	€0,00	€89 334,58	€0,00	€0,00	€89 334,58	€4 878,42
Logement familial	€71 927,75	€0,00	€0,00	€0,00	€71 927,75	€0,00
Actif de l'entreprise	€0,00	€125 608,61	€0,00	€0,00	€125 608,61	€0,00